

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET :** DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DEUX CARRIÈRES

**PÉTITIONNAIRE :** SOCIÉTÉ **BARDAT** (SIÈGE SOCIAL : LA TOUR DE BOURGES – 45200 TRIGUÈRES)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** TRIGUÈRES, « LA TOUR DE BOURGES » ET DOUCHY-MONTCORBON « LES SABLONNIÈRES » ET « LES GRANDES NOUES »

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 33 JOURS, DU VENDREDI 23 OCTOBRE AU MARDI 24 NOVEMBRE 2020 INCLUS.

**LE DOSSIER**, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, ASSORTI DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES ET DOUCHY-MONTCORBON OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

UNE VERSION NUMÉRIQUE DU DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE DÉDIÉ EN MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON.

LE DOSSIER SERA ÉGALEMENT PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : [WWW.LOIRET.GOUV.FR](http://WWW.LOIRET.GOUV.FR)

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ BARDAT.

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, M. BRUNO SIDOLI, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES LORS DES **PERMANENCES** SUIVANTES :

À LA MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON	À LA MAIRIE DE TRIGUÈRES
- MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 DE 14H30 À 17H30 - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00	- SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00 - MARDI 24 NOVEMBRE 2020 DE 14H00 À 17H00

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, **LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- SUR LES REGISTRES DÉPOSÉS À CET EFFET DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES et DOUCHY-MONTCORBON
- PAR COURRIER À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE,
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr)

LES OBSERVATIONS COMMUNIQUÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

**LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES ET DOUCHY-MONTCORBON, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET STATUERA PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.